

Trop de classes spéciales, vraiment?

L'Etat de Neuchâtel veut drastiquement diminuer le nombre de classes réservées aux élèves en difficulté. C'est l'inquiétude à La Chaux-de-Fonds.

PAR VINCENT.COSTET@ARCINFO.CH



Le Canton veut diminuer le nombre de classes spéciales et augmenter le soutien aux élèves en difficulté. KEYSTONE - IMAGE D'ILLUSTRATION

Dans les écoles obligatoires, pour accompagner les élèves en difficulté, on prône l'inclusion: ceux-ci suivent le même enseignement que les autres. Dans le canton de Neuchâtel et en particulier à La Chaux-de-Fonds, l'existence de nombreuses classes spéciales, réservées aux moins bons éléments, fait donc débat depuis longtemps. Cette fois-ci, l'Etat semble décidé à ramener le canton «plus proche» de la moyenne nationale. Dans la Métropole horlogère surtout, on s'en inquiète.

En Suisse, 2,23% des élèves fréquentent ces classes, qui comptent deux fois moins d'élèves et sont dirigées par un enseignant ayant suivi une formation complémentaire. Dans le canton, ce taux fluctue de 3,92% à 12,4% selon les cercles scolaires (cela va de dizaines à des centaines d'écoliers). Ces chiffres, la conseillère d'Etat en charge de l'éducation, Monika Maire-Hefti, les a rendus publics, mardi, devant le Grand Conseil. Elle répondait à deux questions de députés socialistes chaux-de-fonniers.

Ceux-ci se demandent si les stratégies cantonales ne négligent pas les spécificités socio-économiques locales. Autrement dit, la réalité du terrain. A La Chaux-de-Fonds, on craint que le Conseil d'Etat vote un arrêté avant les élections, qui supprimerait 43 classes spéciales, dont 18 sur 23 dans la seule ville de 37 000 habitants.

Elèves «discriminés»

Le cercle scolaire de la Métropole horlogère possède 40% d'élèves dans ces classes de plus qu'en moyenne cantonale

(60% il y a trois ans), et assurer leur maintien coûterait «environ 700 000 francs supplémentaires» à la Ville, estime Théo Bregnard, le conseiller communal en charge de l'éducation. Car c'est l'Etat qui fixe le nombre de classes par cercles, et finance ensuite 45% des salaires des enseignants des classes subventionnées. Contactée, Monika Maire-Hefti assure que le scénario d'une décision imminente n'est pas à l'ordre du jour, mais ne nie pas que des discussions sont en cours. «Il s'agit d'ouvrir le dé-

Au syndicat, on se méfie...

Le Canton veut donc diminuer drastiquement le nombre de classes spéciales, mais renforcer les ressources socio-éducatives pour appuyer les élèves en difficulté. Le Syndicat des services publics (SSP) n'est pas opposé au principe d'inclusion, «mais la grande crainte, c'est celle des moyens mis à disposition. Trop souvent à Neuchâtel, les réformes n'ont pas été accompagnées des forces nécessaires», commente Claude Grimm, secrétaire syndicale au SSP. «Sans un accompagnement adéquat et une baisse du nombre d'élèves par classe, une trop grande hétérogénéité au sein d'une classe va péjorer la qualité de l'enseignement et pénaliser les élèves. Les moins bons risquent de décrocher et les bons de recevoir moins d'attention de la part du prof», estime Claude Grimm. «Avec la réforme du cycle 3, on voulait déjà éviter la stigmatisation des élèves de la section préprofessionnelle. Résultat: en l'absence d'un référent unique, qui était le prof de classe, certains jeunes décrochent totalement», illustre la syndicaliste, qui craint que le scénario ne se répète. «Ce d'autant que la réforme du cycle 3 est à l'origine de l'explosion du nombre d'élèves en classes spéciales», affirme Claude Grimm.

bat, sans tabou. Dans les formations postobligatoires, les élèves sortant de classes spéciales sont clairement discriminés. Et cela dit en passant, une intégration des élèves de 'terminale' dans les classes régulières, avec du soutien pédagogique financé par l'Etat, ferait au contraire économiser 700 000 francs à La Chaux-de-Fonds.»

Pour appuyer la volonté étatique, la cheffe du Département de l'éducation et de la famille cite l'esprit de la loi fédérale, d'un accord intercantonal et d'un rapport, tous deux votés par le Grand Conseil, respectivement en 2013 et 2018. L'idée est de muscler le suivi individuel des élèves en difficulté.

Démantèlement?

Responsable de la formation spéciale à La Chaux-de-Fonds, Fabrice Demarle est favorable à la philosophie de l'inclusion, mais pas au prix d'un «démantèlement de ce qui fonctionne depuis 20 ans, sans l'introduction d'une alternative éprouvée. Nous avons une préparation à la vie professionnelle et un réseau de partenaires, et il est rare que les jeunes des classes spéciales sortent de l'école sans solution», plaide le directeur du secteur ouest du cercle scolaire chaux-de-fonnier.

«Vouloir harmoniser les moyens des cercles scolaires, c'est bien, mais pas sans tenir compte des réalités socio-économiques locales.» Fabrice Demarle mentionne le taux d'aide sociale, «plus élevé de 50% à La Chaux-de-Fonds». «Les élèves provenant de milieux sociaux et familiaux peu soutenus ont besoin de reprendre confiance en eux, pas d'être systématiquement confrontés à l'échec scolaire», argumente le pédagogue.

Période transitoire prévue

Ce constat est partagé par «plusieurs cercles scolaires», affirme Théo Bregnard. Celui-ci met en garde contre la comparaison intercantonale avancée par l'Etat, «qui ne reflète pas la diversité des systèmes scolaires, notamment en matière de soutien aux élèves». A Genève par exemple, un indice social entre depuis longtemps dans le calcul des ressources d'enseignement.

Dans le courrier cité plus haut, Monika Maire-Hefti évoque une «entrée en force progressive à l'issue des discussions en cours». Cette période transitoire doit permettre «aux écoles de s'adapter et aux enseignants intéressés de se former à la pédagogie spécialisée».